

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DB 2022-66

Date de la convocation : 22/09/22

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Membres votants : 19

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et MM. Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Léopold Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE UNITE D'EMPAQUETAGE LAIT : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu la délibération DB2022/49 du 13/06/2022 approuvant le plan de financement prévisionnel pour le lancement d'une étude de faisabilité d'une unité d'empaquetage de lait pour le Lot n°1 « Etude des potentiels de commercialisation et du positionnement marketing du projet » ;

Considérant qu'un marché a été lancé, composé de deux lots :

- Lot n°1 « Etude des potentiels de commercialisation et du positionnement marketing du projet » - 1 offre reçue
- Lot n°2 « Etude de faisabilité économique et technique d'une unité d'empaquetage locale en Argonne Ardennaise » - résultat infructueux (nouvelles demandes de devis en cours)

Considérant la volonté de mener concomitamment les études des lots 1 et 2 ;

Considérant les nouvelles perspectives de financement ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement actualisé pour l'étude de faisabilité d'une unité d'empaquetage lait :

Dépenses	Montant	Recettes	Taux	Montant
Lot 1	21 000€HT	ANCT	50%	22 500€
		Banque des Territoires	25%	11 250€
		2C2A	25%	11 250€
Lot 2	24 000 € HT			
TOTAL	45 000 € HT	TOTAL	100%	45 000€

-D'APPROUVER la réalisation de l'étude de faisabilité dans son intégralité,

-D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement ANCT et Banque des Territoires,

-D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout autre acte à intervenir pour la réalisation de l'étude

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT

